



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 A VILLENAVE D'ORNON

AMENDES FINANCIERES POUR LES ARBITRES

Le District de la Gironde a mis à titre exceptionnel la mise en place d'amendes concernant les arbitres du District de la Gironde.

Les sommes seront retenues sur les virements mensuels aux intéressés (arbitres)

- Manquement administratif (non-respect du délai de prévenance des indisponibilités, retard ou non envoi de rapport, non réponse à un courriel, etc.) : 21,00 €
- Retard de plus de 15 minutes sur l'heure d'arrivée à un match : 15,75 €
- Indisponibilité tardive 48h avant la rencontre : 35,70 €
- Absence non excusée à un match : 52,50 €
- Absence non excusée à un match avec une observation programmée : 84,00 €
- Absence non excusée à une convocation (CDA, discipline, appel, aux formations, etc.) : 52,50 €